LA FRATERNELLE

SERVICE ÉDUCATIF

DOSSIER PÉDAGOGIQUE

L'INDUSTRIE DIAMANTAIRE : AU COEUR DE MONDIALISATIONS SUCCESSIVES

Dossier réalisé par Véronique Hugon, professeur d'histoire-géographie chargé de mission archives

ACTION CULTURELLE – RECTORAT BESANÇON

67. — *Le Diamant*, Société coopérative — La taille des diamants.

MAISON DU PEUPLE – 12 RUE DE LA POYAT, 39200 SAINT-CLAUDE (JURA)
TEL. 03 84 45 42 26 – COURRIEL la.fraternelle@maisondupeuple.fr – wwww.maisondupeuple.fr

L'industrie diamantaire : au cœur de mondialisations successives

L'industrie du diamant arrive à Saint Claude lorsque les marchands parisiens cherchent à la fin du XIX° siècle des ouvriers moins chers qu'à Paris. Ils trouvent dans le Haut Jura un savoir-faire lapidaire ancien et la première usine s'installe à Montbrillant en 1878.

A La : production du diamant brut

Document 1 : depuis la fondation de la Compagnie De Beers en 1888, la production a été la suivante :

Années	Loads (1) lavés	Nombre de carats (2)	Valeur en £
1889	712 263	914 121	901 818
1890	1 251 245	1 450 605	2 300 179
1891	2 029 588	2 020 415	2 974 670
1892	3 239 134	3 035 481	3 931 542
1893	2 108 262	2 229 805	3 239 389
1894	2 577 460	2 308 463	2 820 172
1995	2 854 817	2 435 541	3 195 957
1896	2 597 026	2 363 437	3 165 382
1897	3 011 288	2 769 422	3 722 099

D'après Albert Bordeaux, Les mines de l'Afrique du Sud, Transvaal, Rhodésie, etc, Paris 1898

(1) **Le load** est une unité de mesure de volume qui correspond plus ou moins à une tonne. Il s'agit de la matière extraite de la mine, soit le minerai.

(2) **Le carat** : 0,178 grammes

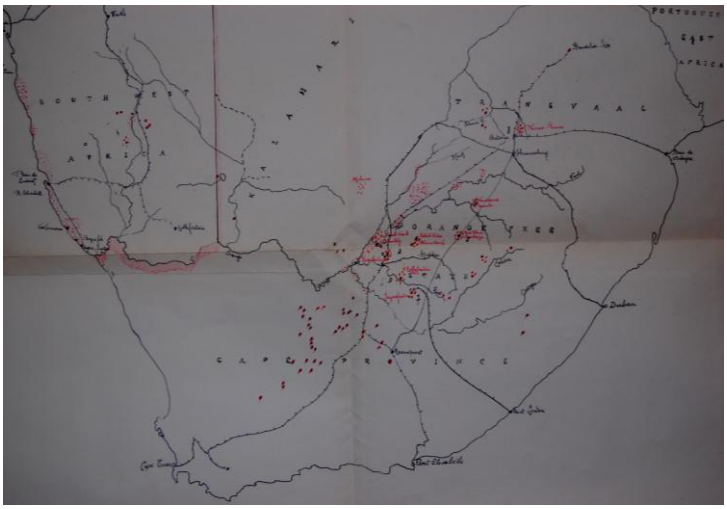

Document 2 : La production diamantifère en Afrique du Sud en 1926

D'après Madeleine Hermans, Le Diamant, école supérieure de commerce et de finance, examen de sortie, 1926.

Document 3 : Cecil Rhodes en Afrique du sud :

En Afrique du Sud les Anglais se heurtent à d'autres Européens installés depuis le XVII° siècle autour du Cap de Bonne Espérance : les Hollandais dont les descendants sont appelés les Boers (d'un mot hollandais qui signifie paysan).

« La découverte de l'or en 1886 sur les plateaux du Witwaterstrand, en plein cœur des domaines boers, attire bientôt des immigrants de toutes origines et excite la convoitise des Anglais. Une ville minière naît à la vitesse d'un champignon : Johannesbourg. Elle ne tardera pas à devenir la capitale économique de l'Afrique du Sud.(…) Cecil Rhodes, né en 1853 (…) a fait fortune en rachetant les parcelles de petits chercheurs de diamants. Député du Cap puis premier ministre de la colonie, il rêve de constituer une Afrique britannique du Caire au Cap. Il impose le protectorat britannique au Bechuanaland (Botswana) et fonde deux colonies appelées en toute modestie Rhodésie du Sud (Zimbabwe) et Rhodésie du Nord (Zambie). »

Deux guerres vont opposer les Anglais et les Boers : en 1880-1881 et en 1899-1902. Elles se soldent par une victoire anglaise.

D'après http://www.herodote.net/histoire/evenement.php?jour=190205831

B La production du diamant taillé

Document 4 : Croissance et importance de l'industrie diamantaire :

« A l'heure actuelle, si l'on prend pour critère l'effectif des ouvriers occupés (indiqués très approximativement ci-après entre parenthèses pour 1951) les centres principaux de l'industrie diamantaire sont situés dans les 8 pays suivants : Belgique(de 15000 à 16000), Allemagne (de 3000 à 4000), Israël (2000), Etats-Unis (1700), Pays-Bas (de 1300 à 1400), Union sud-africaine (850), France et Royaume-Uni(de 500 à 600).

Des tailleries de diamant existent aussi dans une vingtaine d'autres pays, notamment en Espagne, en Hongrie, en Italie, en Tchécoslovaquie, au Portugal, en Autriche, au Canada, à Porto-Rico, au Mexique, au Brésil, au Venezuela, à Cuba, en Australie, en Indonésie, etc. Le nombre des ouvriers y varie de quelques dizaines – et très souvent moins – à quelques centaines (Inde et Porto-Rico). Situées en général dans quelques grandes cilles, ces tailleries constituent très souvent des compléments de l'industrie de la joaillerie, qui parfois a recours aussi à des ouvriers isolés ou à des ateliers artisanaux pour la retaille des pierres.

Dans chacun de ces pays, l'industrie diamantaire est relativement concentrée, sinon dans quelques villes, du moins dans des régions bien délimitées. Ainsi en Belgique, l'industrie du diamant est essentiellement anversoise, et Anvers constitue le centre principal : dans la province d'Anvers trois villes outre Anvers, comptent plus de cent ateliers ; quatre en ont de 50 à 100 et sept de 20 à 50. D'autres centres moins importants se situent aux environs de Bruxelles et dans les Flandres (Dixmuden Gand, Bruges et Ypres). Aux Pays Bas, elle s'est développée à Amsterdam ; en France, à Paris et surtout dans le Jura (Saint Claude) ; en Allemagne, dans le Palatinat ; aux Etats-Unis à New York ; au Royaume –Uni à Londres ; en Israël dans la région de Nathanya et à Tel Aviv ; dans l'Union sud-africaine, à Johannesburg. »

D'après, R Viala, Les conditions de travail dans l'industrie diamantaire, Bureau International du Travail, Genève 1952

67. — *Le Diamant*, Société coopérative — La taille des diamants.

Document 5 : Le travail du Diamant : Atelier de taille de la Coopérative ouvrière le Diamant à Saint Claude en 1923. Archives de la Maison du Peuple, photo Gauthier.

Document 6 : Le travail du diamant :

L'outillage est, somme toute, rudimentaire. Il ne se compose que de quelques tours et d'outils spéciaux. C'est surtout l'adresse de l'ouvrier qui est en jeu. Il est loin d'être réduit à l'état de simple manœuvre. C'est un ouvrier d'art.

Le brut arrive à l'usine. Des ouvriers spécialisés, appelés choisisseurs, le classent en trois catégories : les bonnes ou pierres qui ont des formes assez régulières pour être travaillées directement sans grande déperdition ; le clivage, c'est-à-dire les diamants défectueux qui doivent être fortement taillés avant de donner les formes régulières requises ; le sciage ou diamants susceptibles de donner par sciage deux pierres avec déperdition de matière moindre que si l'on cherchait à n'en extraire qu'un unique brillant.

Le clivage et le sciage constituent la première passe. (…)

La deuxième passe comporte le débrutage de la pierre. L'ouvrier enlève les aspérités trop fortes, au tour, avec du boort ou poussière de dimant. Ce travail est fort délicat car il est enfermé dans d'étroites limites. L'ouvrier reçoit, dans une enveloppe, un certain poids de pierres à débruter et il doit rendre un poids déterminé de pierres : 84 % pour les bonnes (…) 80% pour les autres pierres.(…)

La troisième passe comprend l'équarrissage. Elle consiste dans la taille des facettes primaires. C'est elle qui donne son éclat à la pierre. Il faut tailler la pierre au 2/3 de son épaisseur pour lui donner l'éclat maximum.

La quatrième passe est le brillantage ou finissage. C'est le complément de la passe précédente : elle consiste dans la confection des faces secondaires et la suppression des angles. (…)

La proportion relative des différentes spécialités d'ouvriers à Adams est la suivante :

Pour 100 ouvriers il faut compter :

1 choisisseur,

1 cliveur,

4 scieurs,

12 débruteurs,

40 équarrisseurs,

42 polisseurs. [pour le brillantage ou finissage]

D'après G.Vialet, les Coopératives ouvrières de production à Saint Claude, 1925, Presses Universitaires de France

C Le commerce du diamant brut et taillé

Document 7: Londres, capitale mondiale du commerce du diamant

« La matière première, c'est-à-dire le diamant brut utilisé dans l'industrie diamantaire, est , dans une très forte proportion (de l'ordre de 95 %), la possession d'une organisation commerciale très puissante qui achète la presque totalité de la production des grands centres miniers, notamment de ceux de l'Union sud-africaine et du Congo Belge. Il s'agit de la Diamond Trading Company, dont le siège est à Londres. C'est auprès de cette firme, qui jouit d'un quasi-monopole de la vente du diamant brut, que s'approvisionnent les diamantaires et les courtiers au cours de ventes mensuelles qui ont lieu à Londres et auxquelles peuvent uniquement prendre part des acheteurs attitrés, dont le nombre est d'ailleurs relativement peu élevé. (…). La production des mines qui échappent au contrôle de la Diamond Trading Company n'alimente le marché que dans une proportion très faible et qui, en tout cas est insuffisante pour exercer une influence sur les cours.

A l'intérieur de chaque pays, le diamant brut fait l'objet d'un négoce avant d'arriver à l'industriel, à moins que celui-ci soit l'acheteur direct . (…)

Une fois taillé, le diamant brut suit un nouveau cycle commercial. Si le principal marché d'achat de diamant brut est Londres, le grand marché du diamant taillé se situe à New York (…). Ainsi l'achat du diamant brut s'effectue à Londres en livres anglaises, et la vente du diamant taillé à New York, en dollars des Etats-Unis. La plus-value acquise par le diamant à la suite des opérations de taille s'exprime donc, dans la balance commerciale des pays intéressés, par un apport de dollars. »

D'après R.Viala Les conditions de travail dans l'industrie diamantaire, Bureau International du Travail, Genève, 1952.

Document 8 : Le rôle de Samuel Vuillet

« Monsieur Samuel Vuillet est établi en Angleterre depuis plus de trente ans. C'est en 1893 que l'association réunie en Assemblée générale, fixa son choix sur lui, comme représentant de la Coopérative de l'autre coté du détroit. Londres centralise la presque totalité de la production diamantifère et contrôle d'une façon absolue le marché du diamant. C'est donc à Londres que la société Adamas doit se procurer le brut, ou matière première, et il est indispensable pour elle d'avoir sur place un agent qui ait les pleins pouvoirs pour traiter avec la clientèle, acheter et vendre au mieux des intérêts de la société. La majeure partie des fonds de la Coopérative sont d'ailleurs placés en compte courant dans les banques de la Cité.

Le rôle joué par cet agent est considérable et il semble s'en acquitter fort bien. A Saint Claude, où il jouit d'une réelle notoriété on laisse volontiers entendre qu'il est un des rouages principaux de la Coopérative Adamas. Il parle couramment l'anglais et est très averti en affaires. Il entretient une correspondance suivie avec la Société et vient à Saint Claude deux fois par an, rendre compte de sa gestion et s'assurer sur place que les directives qu' il donne pour la taille et le genre de travail demandé par la clientèle, sont effectivement suivies. Son fils vient d'aller le rejoindre en Angleterre et il succédera un jour au père dans cette même place de représentant. »

D'après G.Vialet, les Coopératives ouvrières de production à Saint Claude, 1925, Presses Universitaires de France

Document 9: photographie de Samuel Vuillet :

1863 (Chaumont) – 1938 (Londres).

(Samuel Vuillet est à droite sur la photo)

Archives de la Maison du Peuple.

L égende : Westerloo, Hôtel du Falk.

Document 10 : Transcription d'une lettre de Samuel Vuillet à la coopérative Adamas le 25 avril 1894

Londres le 25 04 1894

Chers Camarades,

« C'est vraiment de la déveine Davis n'est encore pas venu cette semaine, ce qui prouve encore que les affaires sont très mauvaises et je n'ai encore touché le chèque.

N'étant pas au courant et ne connaissant pas les règles de la politesse dans cette occasion je ne sais comment m'arranger pour lui demander car comme il n'est pas venu cette semaine il est possible que la prochaine à cause du 1er Mai il ne vienne encore et si je ne vends encore de nouveau ce qui est très probable, cela va me porter très loin pour l'achat.

J'ai donc l'intention ce soir de lui écrire, lui disant que j'ai eu une bonne occasion pour acheter du brut, que s'il était dans la possibilité de m'envoyer la montant de la partie vendue, que cela nous ferait bien plaisir.

En somme je crois que nous aurions difficilement acheté cette semaine quelque chose de convenable, il n'y a pas eu de malle et les acheteurs étaient peu nombreux.

Pour la vente rien de nouveau. J'ai tenu ce matin beaucoup de maisons avec un courtier et pas même une offre, dans quelques unes on trouve pas cher la marchandise mais n'achetons pas maintenant.

Comme nous avons beaucoup de marchandises taillées vous comprenez que toutes les semaines je dois visiter autant personnellement qu'avec l'aide d'un courtier toutes les maisons que nous connaissons ce qui fait que l'on me voit tout le temps et qu'il m'est difficile de leur faire croire que j'arrive, ce qui produit toujours une bonne impression et comme je vous l'ai déjà dit me donne la préférence à un courtier. Il faudrait de temps en temps que je puisse m'absenter une semaine et le tour serait joué. Si nous étions débarrassés d'un peu du stock la chose pourrait s'arranger en ne visitant les maisons que tous les 15 jours, mais cela n'est pas possible pour le moment. D'un autre côté si je pouvais aller à Birmingham cela irait aussi car j'y resterais une huitaine par mois. Donc je reviens à une proposition dont j'ai déjà parlé à Latour, je crois que nous devons aussi tâter Paris et si nous réussissions à nous y créer un client ou deux cela aiderait beaucoup.

Pour la première fois je tâcherai de me faire balader par un courtier pour connaitre les maisons et ensuite si nous y revenions je pourrais faire seul. Je crois que nous pouvons peut-être y faire quelque chose, la différence avec Londres est qu'il y a plus de difficultés pour vendre au comptant car le commerce est tout à fait différent. Ici on achète que lorsque l'on a besoin, ce qui fait que les ventes sont si peu régulières, le négociant par ce fait peut mieux payer comptant.

A Paris au contraire beaucoup spéculent c'est-à-dire achètent dans l'espoir d'une prochaine reprise : ce qui les force à demander du crédit. La semaine de la Pentecôte est nulle ici et il y a 4 ou 5 jours de fêtes je crois qu'en France il n'y a de fête que le lundi et cela me semblerait une bonne occasion pour tâter la place. Examinez donc ma proposition, elle en vaut la peine car elle déjouera et embrouillera tous ceux qui à dessein peuvent s'intéresser de nous.

Pour les frais supplémentaires, ils ne seraient pas énormes car je crois que les samedis il y a des aller et retour à prix réduits, et à l'occasion de la Pentecôte, cela est certain. »

Salut fraternels

S. Vuillet.

Archives de la Maison du Peuple, Saint Claude

D L'organisation de la production et des producteurs du diamant taillé

Document 11 : la loi relative à la création des syndicats professionnels du 21 mars 1884 :

« Article 2 : Les syndicats ou associations professionnelles, même de plus de vingt personnes exerçant la même profession, des métiers similaires, ou des professions connexes concourant à l'établissement de produits déterminés, pourront se constituer librement sans l'autorisation du Gouvernement. »

Document 12 : création du syndicat des diamantaires à Saint Claude en 1884 :

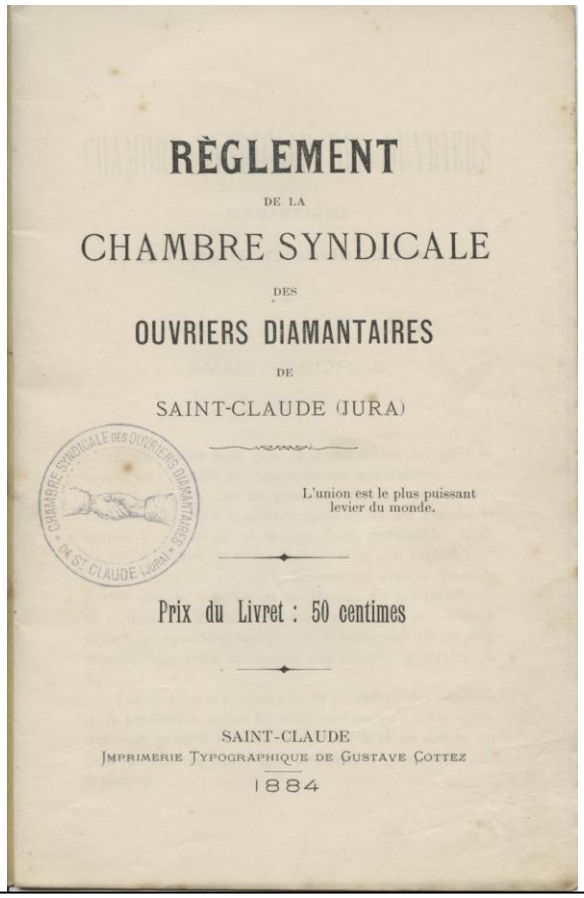

RÈGLEMENT

DE LA

CHAMBRE SYNDICALE

DES

OUVRIERS DIAMANTAIRES

DE

SAINT-CLAUDE (JURA)

L'union est le plus puissant levier du monde.

Prix du Livret : 50 centimes

SAINT-CLAUDE

IMPRIMERIE TYPOGRAPHIQUE DE GUSTAVE COTTEZ

1884

En avant propos on peut lire :

« L'homme ne peut rien produire d'utile lorsqu'il se trouve seul et isolé du contact de ses semblables.

Il a donc besoin du concours des autres hommes pour tout ce qu'il veut entreprendre, et des lois de la nature le poussent, avec une force irrésistible, à se réunir, à s'allier avec les individus de son espèce.

La Chambre syndicale n'entend en aucune manière porter atteinte à la liberté de ses membres, alors même qu'ils ont signé les Statuts ; elle ne s'occupe ni de leurs opinions politiques ni de leurs convictions religieuses ; elle veille seulement aux intérêts généraux du Syndicat.

Elle cherche et réalise, pour la prospérité des ouvriers de la profession, toutes les améliorations qu'il est possible d'obtenir quant à présent ; d'apprendre et de mettre en pratique les vrais principes de solidarité, de charité, de fraternité. »

Règlement de la Chambre syndicale des ouvriers diamantaires, 1884, Archives de la Maison du Peuple, Saint Claude.

Document 13 : l'Alliance Universelle des ouvriers diamantaires

Créee en 1905, l'Alliance Universelle siège à Amsterdam. Elle a une succursale à saint Claude où elle tient son congrès en 1907.

Les représentants du Congrès de l'AUOD, juin 1907, Archives de la Maison du Peuple, photo Mandrillon, juin 1907

Document 14 : Le Congrès de l'AUOD, Saint Claude, 1907

Séance d'ouverture : L'Alliance Universelle a dirigé des grèves, soutenu des lock-out, bâti une fabrique, a elle-même fait fabriquer, etc.(…) Mais outre ceci ce Congrès a encore une autre signification. A présent que le nationalisme croit de jour en jour, les dépenses pour le militarisme augmentent d'une manière colossale et il est nécessaire que les ouvriers déclarent publiquement ceci : le Nationalisme n'existe pas pour nous, nous sommes tous internationalistes. (…)

Séance de l'après midi : « Camarades hollandais, c'est avec un plaisir très vif que je vous souhaite la bienvenue dans cette salle car votre présence ici (…) est une démonstration en faveur de l'internationalisme. »

Quatrième jour : En 1er lieu on traite le point 9 du A.D.B. d'Anvers (1) : l'institution d'un caisse d'assurance pour tous les ouvriers diamantaires compris dans l'Alliance universelle, en cas de décès, ou de versement pour pension. Vu que différentes sociétés d'assurance ne nous ont pas offert des garanties suffisantes et que les gains qu'elles réalisent ne sont au profit que de quelques uns ; vu que le moment est favorable pour former une caisse d'assurance qui serait au profit de tous les ouvriers diamantaires. (…) Partout existent des fonds particuliers pour malades. Alors pourquoi n'attacherions nous pas un tel fonds à l'association du métier ? (…)

La question de la pension est un problème très difficile. A quel âge a-t-on droit à une pension ? A 60 ou 70 ans, quelques francs ne seraient pas suffisants. A ceci se rattache la question de l'invalidité et les conditions auxquelles il faut satisfaire pour être déclaré invalide. Dans notre métier, nous devons tenir compte de nombreuses maladies qui surviennent : neurasthénie et l'empoisonnement par le plomb. (…). Le Congrès de l'alliance universelle exprime le désir que toutes les associations comprises dans l'Alliance instituent des caisses de réserve en leur milieu pour que les ouvriers diamantaires, peu importe le centre où ils se rendent, retrouvent toujours les mêmes conditions dans l'association du métier, et que le comité se charge de faire une enquête sur la possibilité d'instituer une caisse internationale, pour faire des versements en cas de décès, d'invalidité, ou de vieillesse et d'en présenter le rapport au Congrès prochain.

Le point 10 : la journée de travail de 8 heures : Ce département exprime le désir que tous les membres du comité, délégués au Congrès, travaillent de toutes leurs forces pour introduire la journée de 8 heures, aussi vite que possible.

Congrès de l'AUOD, Saint Claude, 1907, Archives de la Maison du Peuple

(1) ADB d'Anvers : nom du syndicat des diamantaires d'Anvers.

Doc 15 : Définition

Société coopérative ouvrière de production (SCOP) : société créée par les salariés associés qui entendent exercer collectivement la fonction d'entrepreneur.

(L'économie sociale de A à Z alternatives économiques pratique, 2006)

Document 16 : Les statuts de la Société ADAMAS

Société Coopérative des Ouvriers Diamantaires de St Claude et d'Avignon (Jura)

Fondée en 1892

Michaud, David et Cie

Statuts.

Titre 1er

Constitution de la Société, son objet.

Article premier — Il est formé entre les comparants et tous ceux qui seront ultérieurement admis une Société Coopérative à capital et à personnel variables, ayant pour objet l'achat, la taille et la vente du diamant.

Article 2 — Cette Société prend la dénomination de Société coopérative des ouvriers diamantaires de Saint Claude et d'Avignon. La raison et la signature sociales sont Michaud, David et Cie. La signature sociale n'est employée que pour les besoins de la Société.

Article 3 — La durée de la Société est fixée à quatre-vingt dix neuf ans. Elle commencera le Premier Août mil huit cent quatre vingt douze.

Article 4 — Le siège de la Société est à St Claude (à la Serre)

Titre 2.

Capital Social - Apports

Article 5 — Le capital social est fixé à Cent quarante mille francs, il est fourni par égale part par chacun des associés soit à raison de mille francs chacun; le versement des parts est constaté par un récépissé au nom de l'associé ce récépissé est signé par le président du comité. Le capital social sera augmenté d'une retenue mensuelle sur le travail fixé par l'Assemblée; cette retenue jointe à l'apport de l'associé, formera un fonds de roulement, mais n'entrera en compte qu'après l'inventaire du Premier février de chaque année; un intérêt de quatre pour cent sera payé aux sommes supérieures à l'apport social de mille francs lorsqu'il aura [illegible] du surplus.

Article 6 — En raison des admissions, retraites ou exclusions, décès prévus sous le titre 3 le capital social varie en plus ou en moins comme le personnel lui même.

Enregistré à Saint Claude le Onze février 1907
folio 84 n° 584 Rec. à 0.206 — 348.84
Décimes — 97.21
Total — 486.05

Questions :

A Les zones de production du diamant brut.

(1) Qu'est-ce que la De Beers ? Vous ferez une recherche sur internet
(2) Qui était Cecil Rhodes ? Quelle relation a-t-il avec la De Beers ?
(3) A partir du document 2, vous ferez une courbe de la production : comparez l'évolution des loads, des carats et de la valeur en livres sterling. Calculez la teneur en diamant du load au début et à la fin de la période.
(4) Qui est présent en Afrique du Sud à cette époque ? Rappel : histoire de la colonisation de la région. Depuis quand les Boers sont-ils installés ? Les Anglais en 1886 : qu'est-ce qui les attire en Afrique du Sud ?
(5) Localisez la région du Witwaterstrand.
(6) Comment peut-on techniquement procéder à une telle augmentation de la production : qui est employé dans les mines ?

B La production du diamant taillé

(7) A partir du document 4 faites un croquis volumétrique de la production.
(8) Où se situe le document photographié en doc 5 ?
(9) Examinez la photographie numéro 5 : faites en une description très précise : Pourquoi l'atelier est-il aussi propre ? organisation des postes de travail, présence d'un tambour au milieu de l'atelier, rideaux, hommes/femmes
Cela sera l'occasion de parler de l'électricité : elle provient de l'usine électrique située en dessous du Palais des Sports (socles encore visibles) L'eau arrive des arrivoirs et les turbines ont pris le relai des roues (photos Adamas aux Archives de la Maison du Peuple).
(10) Quelle passe est présentée ici ? A partir des photos des Archives de la Maison du Peuple, et du document 6 vous ferez l'inventaire de toutes les passes.

Vous identifierez dans la salle de l'exposition permanente, le tour de débruteur.

C Le commerce du brut et du taillé

(11) La lettre de Samuel Vuillet (document 10) : A qui Samuel Vuillet écrit-il ? Qui sont les camarades ? Quelle raison l'amène à écrire et pourquoi le fait –il de Londres ?
(12) A partir des documents 8,9 et 10 expliquez la façon dont Samuel Vuillet travaille. Qu'est-ce qu'un agent, un courtier. Pourquoi S.Vuillet a-t-il besoin d'argent ?
(13) Vous identifierez à partir du document deux cycles commerciaux du diamant : celui du brut et celui du taillé. En 1952 le centre du diamant taillé s'est déplacé : pouvez vous dire où ? (doc 7) Quels renseignements cela apporte-t-il quant au phénomène de mondialisation ?

D L'organisation de la production et des producteurs de diamant taillé

(14) Comment sont organisés les ouvriers ? A quoi sert un syndicat ? Pourquoi les ouvriers diamantaires éprouvent-ils la nécessité de rejoindre un syndicat international ? (docs 11 à 14) [Prévoir une chronologie des acquis sociaux suivants : lois sur les accidents du travail , sur les retraites, sur les assurances sociales, les caisses d'allocations familiales, la sécurité sociale et les Assedic)]

(15) Expliquez la phrase soulignée dans le document 14. Recherchez dans les docs 12 et 14 d'autres allusions à l'internationalisme. Dans quelle mouvance politique s'inscrit cette formulation ?

(16) Quel est le statut de la société Adamas ? docs 15 et 16. Remplir le tableau suivant :

Type de société	
Nom de la société	
Siège social	
Durée de la société	
Date de fondation	
Capital social (soit par associé au moins)	

(17) Qu'est-ce qu'un capital social ? Comment évolue-t-il ? Quelle est la différence entre un associé d'une SCOP et un actionnaire ? A quoi sert-il d'augmenter le capital de la Société ? Comment sont rémunérés les associés ? documents 15 et 16.

Faire un topo : les SCOP sont rares, c'est une particularité à Saint Claude où il y a une majorité de SCOP (environ 80 à 90 % de la production diamantaire)

L’industrie diamantaire à Saint Claude : au cœur de mondialisations successives

Documents

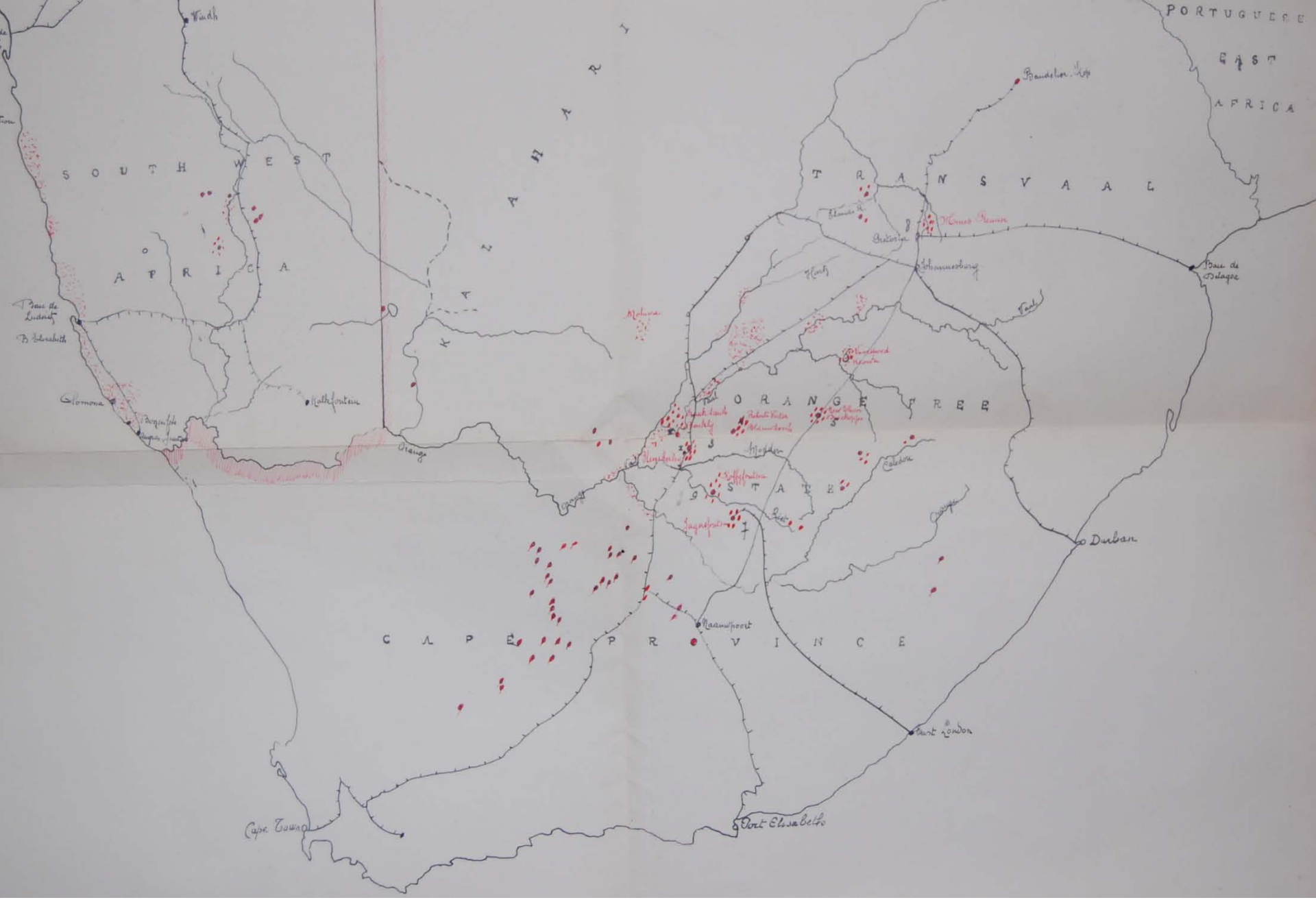

Document 1 : carte de Madeleine Hermans, Le Diamant, école supérieure de commerce et de finance, examen de sortie, 1926, Archives de la Fraternelle, Saint Claude

67. — *Le Diamant*, Société coopérative — La taille des diamants.

Document 5 : Le travail du diamant, atelier de la Coopérative ouvrière Le Diamant à Saint Claud en 1923. Archives de la Maison du Peuple, photo Gauthier.

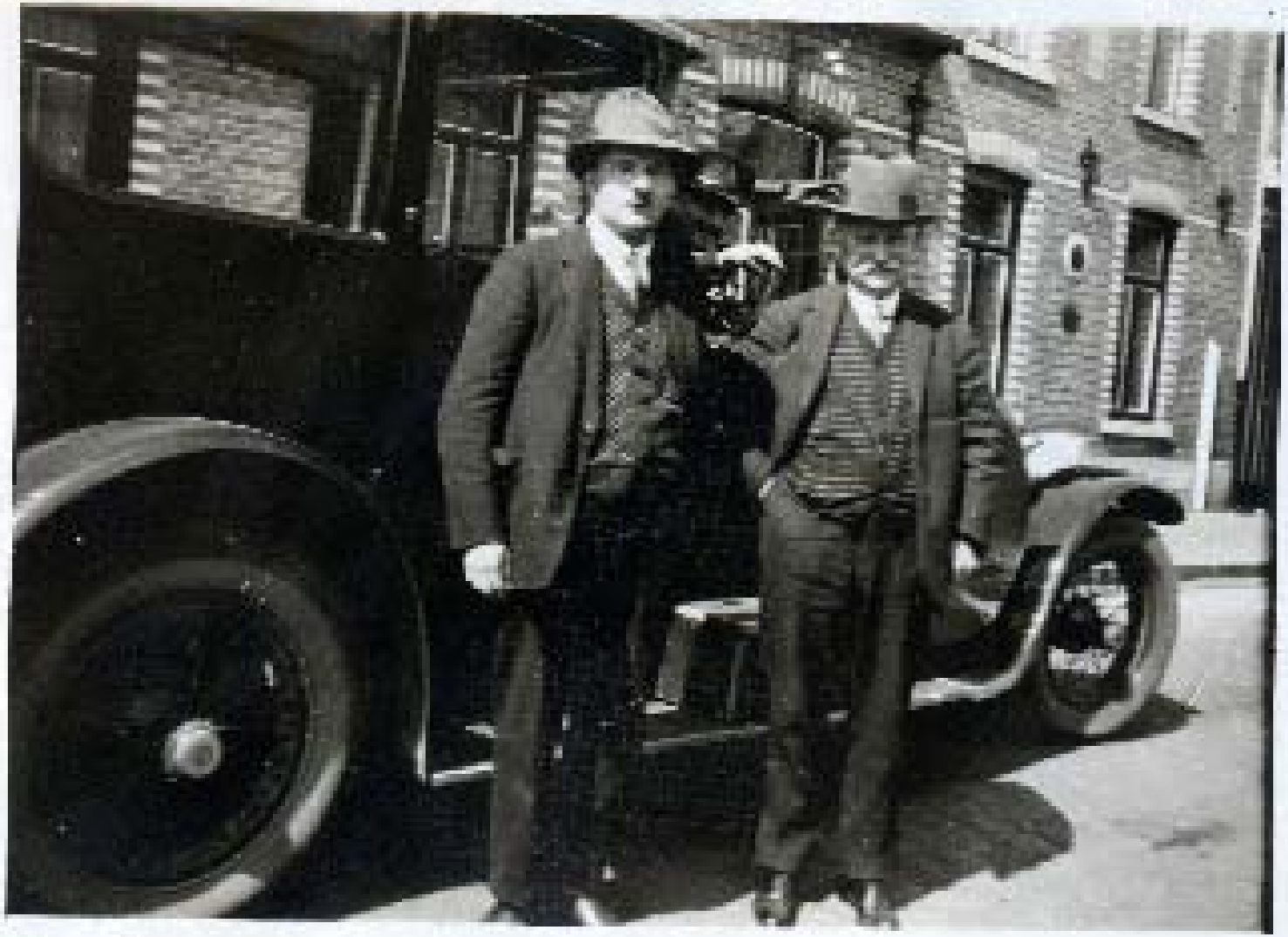

Westerloo - Hôtel du Falk

Document 9 : Photographie de Samuel Vuillet, à droite sur la photo

RÈGLEMENT

DE LA

CHAMBRE SYNDICALE

DES

OUVRIERS DIAMANTAIRES

DE

SAINT-CLAUDE (JURA)

L'union est le plus puissant
levier du monde.

Prix du Livret : 50 centimes

SAINT-CLAUDE
IMPRIMERIE TYPOGRAPHIQUE DE GUSTAVE COTTEZ
1884

CHAMBRE SYNDICALE DES OUVRIERS

DIAMANTAIRES

De Saint-Claude (Jura)

AVANT-PROPOS

L'homme ne peut rien produire d'utile lorsqu'il se trouve seul et isolé du contact de ses semblables.

Il a donc besoin du concours des autres hommes pour tout ce qu'il veut entreprendre, et les lois de la nature le poussent, avec une force irrésistible, à se réunir, à s'allier avec les individus de son espèce.

La Chambre syndicale n'entend en aucune manière porter atteinte à la liberté de chacun de ses membres, alors même qu'ils ont signé les Statuts ; elle ne s'occupe ni de leurs opinions politiques ni de leurs convictions religieuses ; elle veille seulement aux intérêts généraux du Syndicat.

Elle cherche et réalise, pour la prospérité des ouvriers de la profession, toutes les améliorations qu'il est possible d'obtenir quant à présent ; d'apprendre et de mettre en pratique les vrais principes de solidarité, de charité, de fraternité.

Document 12 : création du syndicat des diamantaires à Saint Claude en 1884

Le Congrès de l'Alliance Universelle des ouvriers diamantaires à saint Claude en 1907, Archives de la Maison du Peuple, photo Mandrillon, juin 1907

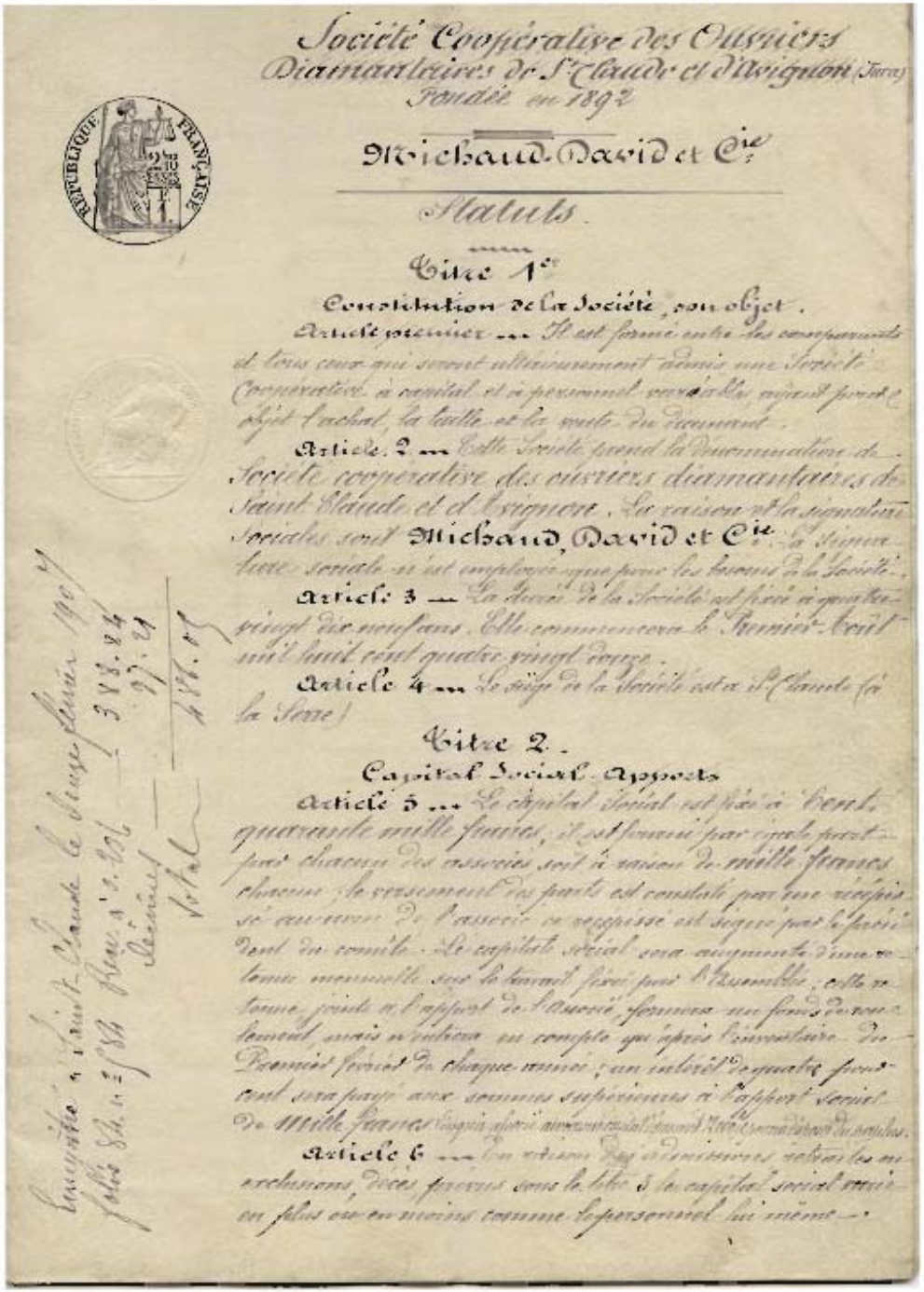

Société Coopérative des Ouvriers
Diamantaires de St Claude et d'Avignon (Jura)
Fondée en 1892

Michaud, David et Cie

Statuts

Titre 1er

Constitution de la Société, son objet.

Article premier — Il est formé entre les comparants et tous ceux qui seront ultérieurement admis une Société Coopérative à capital et à personnel variables, ayant pour objet l'achat, la taille et la vente du diamant.

Article 2 — Cette Société prend la dénomination de Société coopérative des ouvriers diamantaires de Saint Claude et d'Avignon. La raison et la signature sociales sont Michaud, David et Cie. La signature sociale n'est employée que pour les besoins de la Société.

Article 3 — La durée de la Société est fixée à quatre-vingt dix neuf ans. Elle commencera le Premier Août mil huit cent quatre vingt douze.

Article 4 — Le siège de la Société est à St Claude (à la Serre)

Titre 2.

Capital Social. Apports

Article 5 — Le capital social est fixé à Cent quarante mille francs, il est fourni par égale part par chacun des associés soit à raison de mille francs chacun; le versement des parts est constaté par une récépissé au nom de l'associé ce récépissé est signé par le président du comité. Le capital social sera augmenté d'une retenue mensuelle sur le travail fixé par l'Assemblée; cette retenue, jointe à l'apport de l'associé, formera un fonds de roulement, mais n'entrera en compte qu'après l'inventaire du Premier février de chaque année; un intérêt de quatre pour cent sera payé aux sommes supérieures à l'apport social de Mille francs [illegible]

Article 6 — En raison des admissions, retraites ou exclusions, décès, prévus sous le titre 5 le capital social varie en plus ou en moins comme le personnel lui même.

Enregistré à Saint-Claude le Deux février 1907
folio 84 n° 584 Rec. n° 2.206 — 388.84
Décimes — 97.21
Total — 486.05

Document 16 : Les statuts de la Société ADAMAS

En pièce jointe le document PDF plus lisible.